

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 avril 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 99 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Frédéric GUELLE - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAU - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Nassera BENMARNIA représentée par Pierre HUGUET - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Joël CANICAVE représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - David GALTIER représenté par Camélia MAKHLOUFI - Bruno GILLES représenté par Roland GIBERTI - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Prune HELFTER-NOAH représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Martin CARVALHO - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Anthony KREHMEIER - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA.

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 020-140/21/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention pour l'année 2021 au profit de l'association Collectif Vélos en Ville CVV - Approbation d'une convention

Avis du Conseil de Territoire

DPMOD 21/19180/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'association Collectif Vélos en Ville - CVV - a pour objet de sensibiliser, de former et de faire participer le public le plus large possible au développement de la pratique du vélo en ville. L'association compte environ 200 bénévoles et 1600 adhérents et dispose d'un local sur Marseille centre-ville. Son action se situe principalement sur la commune de Marseille.

Outre l'animation d'un atelier de réparation solidaire, elle propose des vélos écoles adultes et des actions de sensibilisation à la pratique du vélo en ville auprès d'un large public. En parallèle, elle participe à des réunions régulières avec la Métropole sur la question des aménagements cyclables et des services vélos en ville.

Au titre de l'année 2020, l'association collectif vélo en ville avait déposé une demande de subvention en fonctionnement général d'un montant de 25 000 € et en fonctionnement spécifique pour l'organisation de la fête du vélo pour un montant de 20 000 €. Il a été accordé à l'association une subvention d'un montant de 40 000 € comprenant 20 000 € au titre du fonctionnement général et 20 000 € au titre du fonctionnement spécifique transformé en fonctionnement général au vu du contexte sanitaire et de l'annulation de la fête du vélo.

Pour l'année 2021, l'association collectif vélo en ville a déposé une demande de subvention portant sur trois volets :

- Une demande en fonctionnement général pour un montant de 20 000 euros ;
- une action spécifique portant sur le projet de fête du vélo organisée le 5 et 6 juin 2021 pour un montant de 20 000 euros ;
- une action spécifique de sensibilisation à la pratique du vélo au sein de l'EcoQuartier du parc des calanques pour un montant de 5 000 euros. Cet EcoQuartier émane de l'opération de Renouvellement Urbain des « Hauts de Mazargues » située dans le 9e arrondissement de Marseille sur les 3 quartiers Soude, Jarre et Baou de Sormiou. Il a obtenu l'étape 3 du label en décembre 2018 et constitue ainsi le premier EcoQuartier du Territoire « Marseille Provence » à obtenir cette étape et le 2ème EcoQuartier de la Métropole. Au sein de l'Ecoquartier, la Métropole a conduit la création de l'Allée des Calanques, une voie douce de 3 km qui traverse les 3 quartiers qui composent l'EcoQuartier.

Au vu des objectifs et actions de l'association et de leur cohérence avec les objectifs inscrits au sein du plan vélo métropolitain 2019-2024, il est proposé d'accorder une aide d'un montant de 20 000 € en fonctionnement global, de 20 000 € pour l'organisation de la fête du vélo au titre de la mobilité, sur le Budget annexe Transports.

Au vu de l'objectif de l'association de proposer des actions de sensibilisation à la pratique du vélo dans l'EcoQuartier du parc des calanques, il est proposé d'accorder une aide de 5 000 € en fonctionnement spécifique pour l'organisation d'actions de promotion du vélo avec les habitants, au titre de l'aménagement du territoire, sur le Budget EST du territoire Marseille-Provence.

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

Il est précisé qu'au vu du montant accordé, les modalités seront définies dans la convention d'objectifs ci-jointe pour l'année 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

**OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,
Entendues les conclusions du rapporteur,**

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2021 au profit de l'association Collectif Vélos en Ville CVV - Approbation d'une convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021